PARC ÉOLIEN LES PIERROTS
DENSIFICATION DES PARCS EOLIENS
DES COMMUNES DE ST-GEORGES-SUR-ARNON
ET MIGNY

Contribution à l'avis de l'autorité environnementale

Société Parc Eolien Nordex XX Sas

17 Juin 2015

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

PC n° 036 125 14 N 0002 COMMUNE MIGNY (36)

PC n° 036 195 14 N 0003 COMMUNE SAINT-GEORGES-SUR-ARNON (36)

NORDEX FRANCE

Préambule :

Le présent document, réalisé par la société Nordex France, a pour objectif d'apporter des éléments de réponses par rapport à des remarques soulevées par l'autorité environnementale sur le projet du Parc Eolien Les Pierrots.

Nous souhaitions au passage témoigner notre satisfaction quand au sérieux de la lecture qui a été faite de cette étude d'impact.

Dans un souci de clarté et de lisibilité de ce document nous avons choisi de reprendre les passages relevés par l'autorité environnementale nécessitant d'avantages de précisions de notre part afin d'y apporter des éléments de réponses.

La majorité des documents présentés ici est issue des études menées par la société Nordex dans le cadre du projet de densification des parcs situés sur la commune de Saint-Georges-Sur-Arnon et de Migny, dans le cas contraire la source des documents est obligatoirement précisée.

I. SITES INSCRITS ET CLASSES

« […] la présence d'un site inscrit (« Anciens remparts »), d'un site classé (« Vieux pont Saint-Paterne et ses abords ») et d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) à Issoudun aurait mérité d'être indiqué de façon plus explicite. »

Lors de la densification d'un parc éolien existant, l'implantation des futurs aérogénérateurs est pensée dans le but de limiter son « étalement ». Par conséquent, la covisibilité entre les parcs éolien existants (Les Barbes d'Or, les Vignes, les Tilleuls et les Joyeuses), ce projet de densification et les monuments présents n'est pas censé évoluer. Il convient de rappeler que le projet « Les Pierrots » se situe à l'intérieur de l'espace d'implantation des éoliennes et, par conséquent, n'augmente ni l'étalement ni le mitage.

Les sites et zones de protection précités auraient en effet pu être abordés de manière plus approfondie lors de l'étude d'impact. Les cartes ci-dessous nous permettent cependant d'affirmer que, au vu de leurs localisations (plus de 9 kilomètres), ces monuments ne seront pas impactés par ce projet ni par les éoliennes existantes.

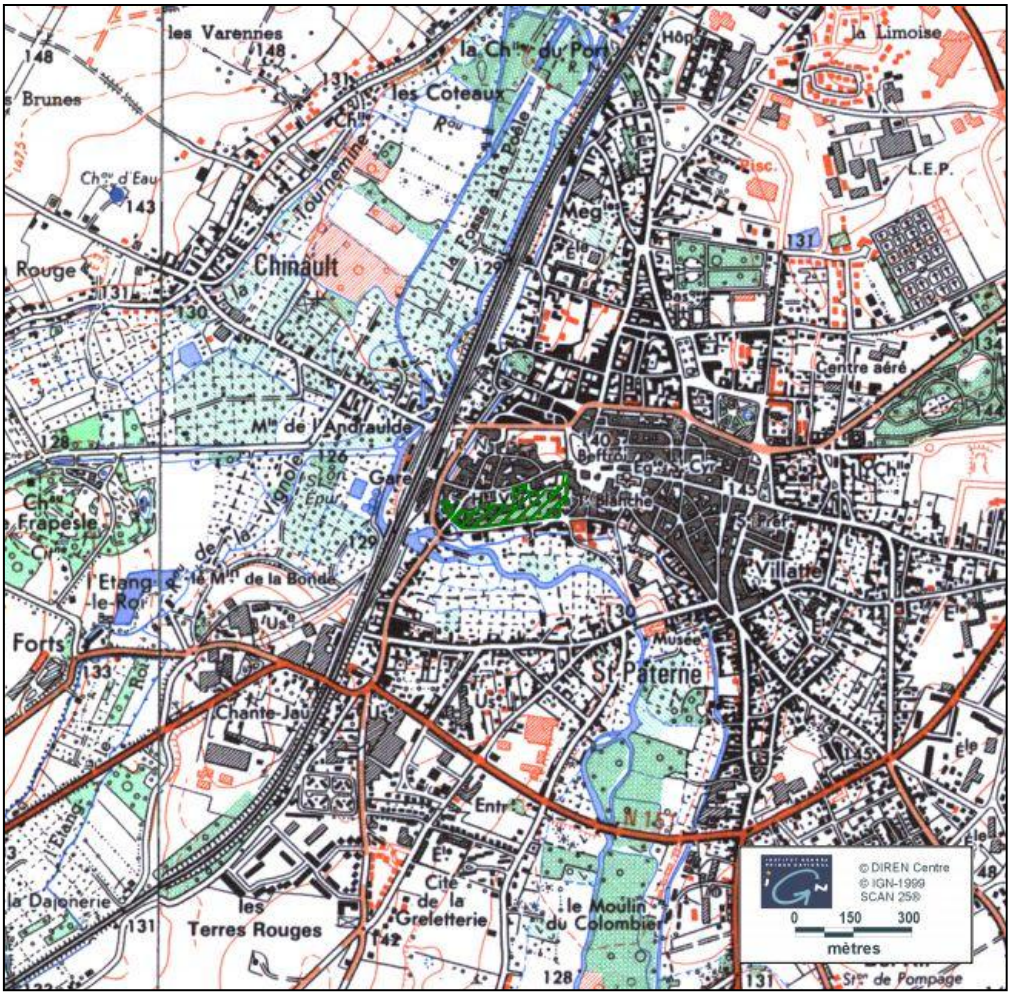

Localisation des anciens remparts

Source : IGN

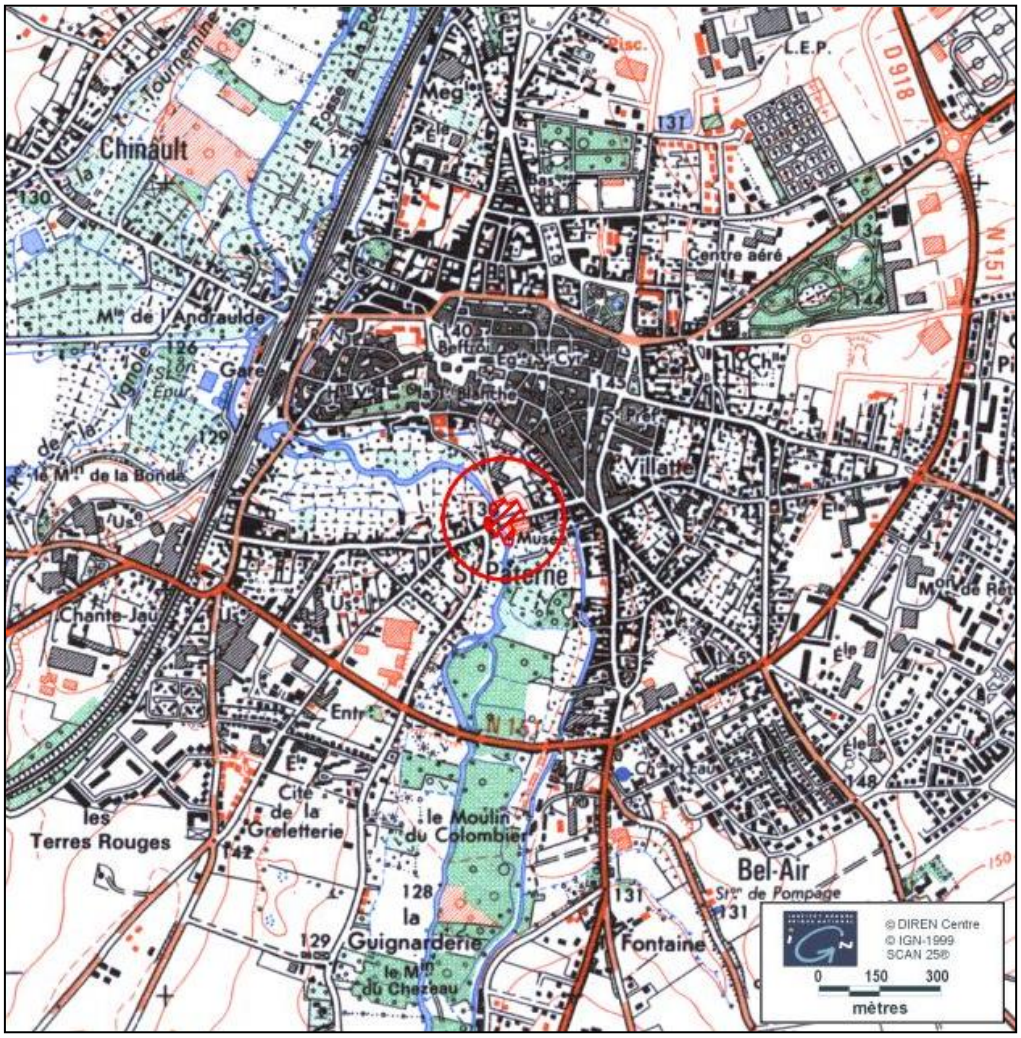

Localisation du vieux pont Saint-Paterne

Source : IGN

II. LES MESURES COMPENSATOIRES

« Ces mesures sont globalement appropriées et permettent de réduire d'une manière satisfaisante les impacts sur le milieu biologique, même si la date de démarrage des travaux mériterait d'être reconsidérée pour éviter les impacts sur les oiseaux nicheurs. »

Pour apporter plus de précision sur l'impact des travaux vis-à-vis des oiseaux nicheurs, nous avons contacté l'écologue en charge de l'inventaire faunistique et floristique de l'étude. Celui-ci nous a précisé la chose suivante :

« *Le premier mars représente une bonne marge pour les oiseaux nicheurs de plaine agricole qui ne commencent pas à s'installer avant que la végétation herbacée ne soit assez fournie (perdrix, alouettes, busards st martin) ou ne sont pas encore arrivés (généralement pas avant la mi avril au plus tôt) ; c'est le cas des cailles, bergeronnettes printanières, bruants proyers, busards cendrés...* »

Le début des travaux à cette période ne devrait donc pas représenter une gêne importante pour ces espèces.

III. L'INVENTAIRE FLORISTIQUE

« La sensibilité des milieux ainsi que des espèces animales et végétales est caractérisée et hiérarchisée de manière pertinente, bien que la description des milieux eût pu être d'avantage précisée et que la carte des stations botaniques (études d'impact, p. 97) eût mérité d'être reproduite plus lisiblement. »

Il est vrai que, au vu du nombre d'espèces répertoriées, la carte s'avère difficile à lire. Pour répondre à vos attentes sur cette partie nous vous transférons donc la carte sur la flore remarquable dans un format permettant une meilleure compréhension.

Auteur:
Jean-Louis Pratz, août 2013

Saint-Georges-sur-Arnon et Migny

Flore remarquable dans la zone de projet

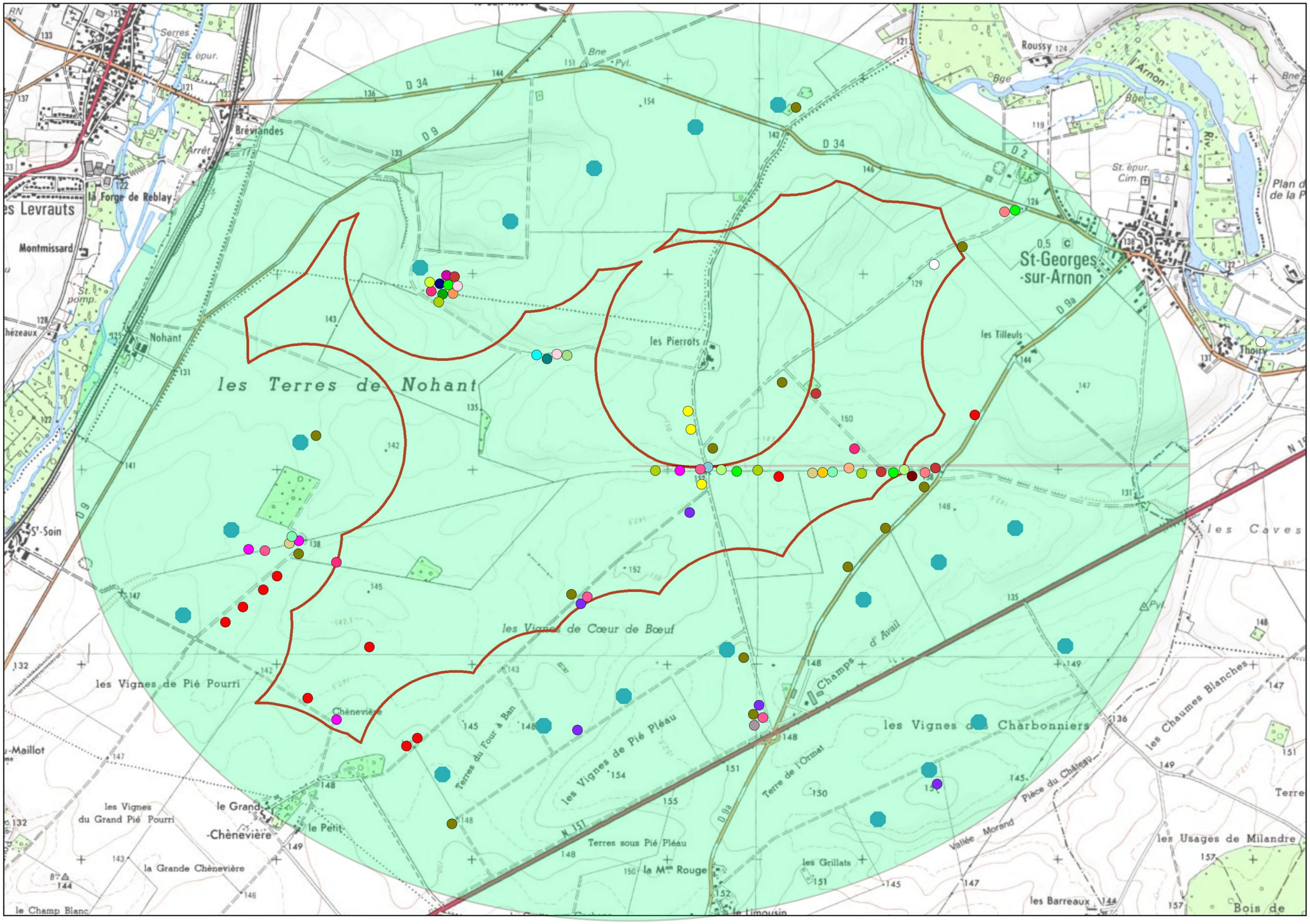

- *Adonis annua* - DZ - R
- *Althaea hirsuta* - DZ - AC
- *Alyssum alysoides* - DZ - TR
- *Anacamptis pyramidalis* - PR - DZ - CITES - AR
- *Anthericum ramosum* - DZ - R
- *Berberis vulgaris* - DZ - TR
- *Blackstonia perfoliata* - DZ - C
- *Bromus tectorum* - TR
- *Carduus tenuiflorus* - R
- *Carthamus mitissimus* - PR - DZ - AC
- *Consolida regalis* - DZ - TR
- *Cytisus lotoides* - DZ - AC
- *Euphorbia flavicoma verrucosa* - R
- *Globularia bisnagarica* - DZ - AR
- *Himantoglossum hircinum* - CITES - C
- *Legousia hybrida* - R
- *Ophrys apifera* - CITES - AC
- *Ophrys aranifera* - CITES - AC
- *Orchis anthropophora* - PR - DZ - CITES - AC
- *Orchis purpurea* - CITES - AC
- *Orobanche minor* - R
- *Petrorhagia prolifera* - DZ - AC
- *Plantago scabra* - R
- *Prunella laciniata* - DZ - AC
- *Ribes alpinum* - DZ - R
- *Rosa agrestis* - DZ - AR
- *Scandix pecten-veneris* - DZ - AR
- *Silybum marianum* - DZ - AC

N

- *Teucrium chamaedrys* - DZ - C
- *Teucrium montanum* - DZ - AC
- *Thalictrum minus* - DZ - TR
- *Trifolium rubens* - DZ - AC

Légende

Eoliennes Nordex

Relevés cartographiques de la flore remarquable établis par Jean-Louis Pratz d'août 2012 à juillet 2013. Carte complétée par les données 2013 d'Indre Nature, Jean-Louis Pratz, août 2013

IV. PHOTOMONTAGES ET SATURATION VISUELLE

« Il aurait été souhaitable également que des photomontages permettent d'apprécier l'impact visuel du projet depuis plusieurs localités qui en sont proches, en premier lieu la ferme des Pierrots (située à environ 650 mètres du projet), et dans une moindre mesure la zone artisanale de Saint-Georges-sur-Arnon, entrée Sud d'Avail). »

Dans un premier temps il est important de préciser que l'étude paysagère présentée dans le cadre de ce projet comporte 43 photomontages dont une vingtaine situés relativement proche de la zone étudiée avec, comme le montre la carte ci-dessous, des points de vue variés.

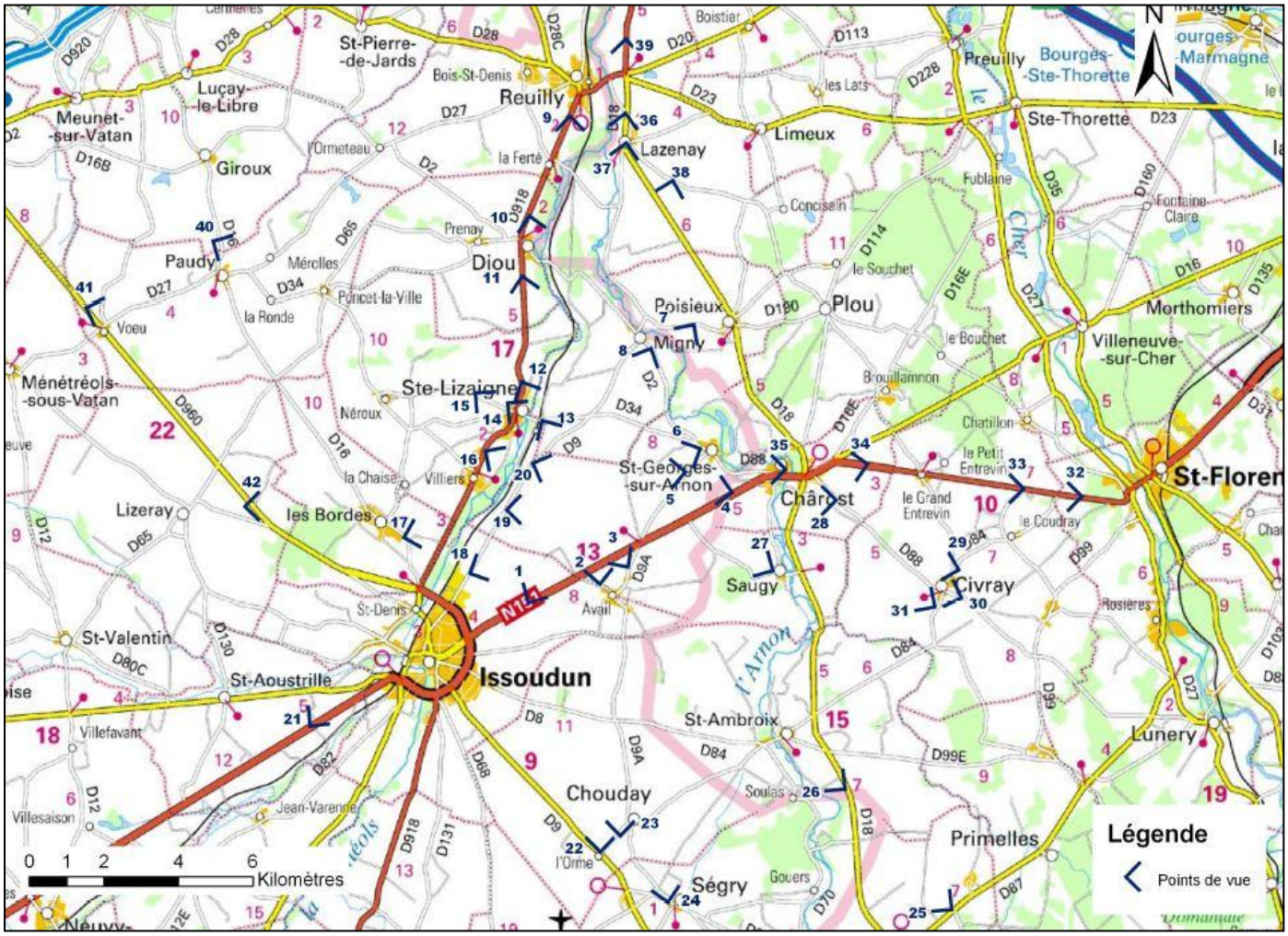

L'avis de l'autorité environnementale mentionne qu'il aurait été souhaitable de présenter des photomontages au niveau des entrées de bourgs, notamment de Migny. Les photomontages 7 et 8 de l'étude paysagère se situent relativement proche de cet endroit (quelques centaines de mètres) et permettent d'apporter ainsi une estimation de l'impact paysager du projet.

Nous vous présentons également ci-dessous deux photomontages réalisés au niveau de la ferme des Pierrots afin d'évaluer au mieux l'impact sur ce secteur

Panorama réalisé au niveau de la ferme des Pierrots le 30 Octobre 2014.

Angle : 225 °

Cette prise de vue orientée vers l'ouest permet une bonne lecture du paysage depuis la ferme des Pierrots.

Le photomontage simule de manière précise l'implantation retenue pour ce projet de densification et démontre son intégration vis-à-vis des parcs éoliens alentours en se positionnant dans leurs alignements afin de s'intégrer de façon la plus cohérente possible.

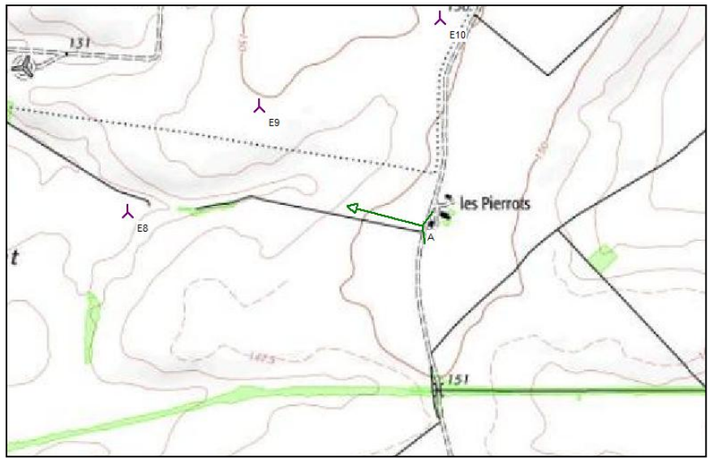

Panorama de l'existant au niveau de la ferme des Pierrots (en jaune les éoliennes existantes)

Photomontage simulant l'impact de l'implantation (en jaune les éoliennes existantes, en violet les éoliennes du projet Les Pierrots)

Panorama réalisé au niveau de la ferme des Pierrots le 30 Octobre 2014.

Angle : 110 °

Orientée vers le sud-est, cette prise de vue nous permet de visualiser l'autre partie du secteur impliqué dans ce projet de densification.

Sur ce photomontage nous apercevons deux éoliennes, dont une en partie masquée par la végétation.

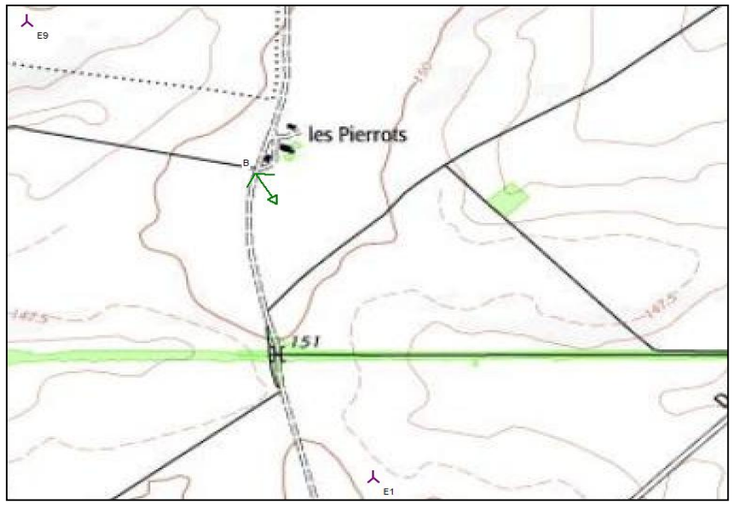

Panorama de l'existant réalisé au niveau de la ferme des Pierrots

Photomontage simulant l'impact de l'implantation

« Les photomontages auraient mérité d'être réalisés hors période de feuillaison dans les cas ou la visibilité du projet depuis certains lieux est réduite par des écrans végétaux »

Il est vrai que les prises de vue s'étendent ici de mai à juillet. Toutefois, lors des périodes de feuillaison d'autres contraintes interviennent. Les jours durent moins longtemps, ce qui ne permet pas de prendre autant de clichés que nécessaire, et la visibilité est nettement moins bonne, ce qui amoindri le discernement des machines. Les conditions météorologiques sont aussi à prendre en compte pour obtenir des photographies de bonnes qualités.

« Une évaluation chiffrée des effets de saturation – indiquant en particulier l'angle d'horizon occupé par les éoliennes et le plus grand angle continu sans éolienne dans un rayon de 10 kilomètres – imputables au projet et perceptibles depuis les habitations proches (les Pierrots, le Grand Chenevière et les Tilleuls) aurait été utile »

Comme nous l'avons dit précédemment, ce projet concerne la densification d'un parc existant. Dans un souci de cohérence territoriale et afin de limiter l'impact sur le paysage, l'implantation des futurs aérogénérateurs est réfléchie dans le but de s'intégrer de la manière la plus pertinente possible aux parcs alentours. L'angle de perception du parc depuis les habitations ne devrait donc pas augmenter, ou de façon peu significative, comme le montre, notamment, les photomontages 2 et 15.

V. PRECISIONS DIVERSES

« Certaines références toponymiques évoquées dans l'analyse des impacts et des mesures (site de Paudy en p. 352 de l'étude d'impact, bois de Volvault en p. 419 de l'étude d'impact) sont erronées et résultent vraisemblablement de copiés-collés depuis d'autres dossiers. »

Il s'agit en effet d'une erreur de notre part. Cependant, les résultats évoqués dans l'étude concernent bien le projet en question et non ceux des communes mentionnées.

« Le gain en terme d'émissions de CO2 évitées (comparées à un système de production thermique) par l'ensemble du parc éolien est évalué à 34 500 tonnes dans l'étude d'impact. Celle-ci ne précise toutefois pas si cette valeur se réfère aux émissions évitées chaque année ou bien sur toute la durée d'exploitation du parc. »

Cette valeur se réfère bien aux émissions de CO2 évitées chaque année.

« Le dossier comprend un résumé non technique dans un document distinct de l'étude d'impact.

Ce document aurait mérité d'être plus complet pour ce qui concerne l'analyse des enjeux paysagers, en identifiant clairement les habitations et les monuments des plus proches du projet. »

Le résumé non technique, ayant pour but de synthétiser une quantité importante d'informations, s'avère parfois être non-exhaustif sur certains sujets. Le lecteur peut facilement prendre connaissance des éléments paysagers dans l'Etude d'Impact ainsi que dans le carnet de photomontage qui, étant en format A3, permet ainsi une meilleure lisibilité des simulations photographiques.